

Exercice clos le 31 décembre **2023**

RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Association LA VIE DEVANT SOI

21 Rue de la Croix Blanche
86360 CHASSENEUIL DU POITOU

ASSOCIATION LA VIE DEVANT SOI

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux Membres,

I - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **La Vie Devant Soi** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

GROUPE Y AUDIT

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région Poitou-Charentes-Vendée - Membre de la Compagnie Régionale Ouest-Atlantique
Membre indépendant du réseau Nexia International - Membre de l'Association Technique A.T.H.

SAS au capital de 37 000 €
Siège social : 53 rue des Marsais - CS 18421 - 79024 NIORT Cedex - Tél. : 05 49 32 49 01
RCS NIORT B 377 530 563 - APE 6920 Z - TVA: FR 10 377 530 563

NIORT - FONTENAY-LE-COMTE - FUTUROSCOPE - LA ROCHE-SUR-YON - LUÇON - NANTES - PARIS - TOURS

III - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Conseil d'Administration, et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

V - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Futuroscope, le 15 avril 2024

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

GROUPE Y Audit



Laurent HERBELIN
Commissaire aux Comptes Associé

Bilan Actif

	Du 01/01/2023 au 31/12/2023			Au 31/12/2022
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	301 077	189 807	111 270	116 561
Installations techniques, matériel et outillages industriels	5 893	4 917	976	1 803
Autres immobilisations corporelles	100 391	82 657	17 733	26 109
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	17 166		17 166	16 989
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL I	424 527	277 381	147 145	161 462
Comptes de liaison				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et encours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	43 235		43 235	44 442
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	4 402		4 402	4 402
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	209 817		209 817	142 089
Charges constatées d'avance				186
TOTAL III	257 454		257 454	191 119
Frais d'émission des emprunts				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	681 980	277 381	404 599	352 581

Bilan Passif

	31/12/2023	31/12/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	15 984	15 984
Autres réserves		
Report à nouveau	252 083	255 209
Excédent ou déficit de l'exercice	54 736	-3 127
	Situation nette	268 067
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions règlementées		
	TOTAL I	322 803
Comptes de liaison	II	268 067
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
	TOTAL III	
PROVISIONS		
Provisions pour risques	21 250	21 250
Provisions pour charges		
	TOTAL IV	21 250
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8 812	13 544
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 425	14 268
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	40 309	35 452
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
	TOTAL V	60 546
Ecarts de conversion passif	VI	63 264
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	352 581

Compte de résultat

	31/12/2023	31/12/2022
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	548 450	512 903
- dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	1 138	8 736
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés	6	5
Autres produits		
TOTAL I	549 594	521 644
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stocks	167 524	160 943
Autres achats et charges externes		
Aides financières	2 945	5 576
Impôts, taxes et versements assimilés	239 945	271 096
Salaires et traitements	65 492	46 562
Charges sociales	14 494	16 844
Dotations aux amortissements et dépréciations		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	88	5
Autres charges		
TOTAL II	490 488	501 026
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	59 106	20 618
Produits financiers		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	1 219	551
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	1 219	551
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	125	181
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	125	181
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	1 094	370
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	60 200	20 987

Compte de résultat (Suite)

	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	696	1 122
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V	696	1 122
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		3 986
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		21 250
TOTAL VI		25 236
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	696	-24 114
Participations des salariés aux résultats	VII	
Impôts sur les bénéfices	VIII	6 160
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	551 509	523 316
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	496 773	526 443
EXCEDENT OU DEFICIT	54 736	-3 127
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

ANNEXE

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total du bilan avant répartition est de 404 599€, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de : 54 736 €. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

L'association a pour objet :

L'accueil d'enfants, de fratrie ou de jeunes adultes en difficultés sociales, à court, moyen ou long terme.

Alternativement :

L'accueil d'enfants ou de jeunes adultes handicapés mentaux ;

L'accueil à visée éducative, thérapeutique ou d'insertion sociale ;

Toute forme d'accueil à but éducatif, social, humanitaire ou sanitaire, en alternance ou non avec les institutions ;

Afin de réaliser cet objet, l'association peut, notamment :

Organiser toutes manifestations publiques, opérations de promotion, conférences, colloques ou publications, en France et à l'étranger ;
S'assurer le concours de tout partenaire financier, commercial, industriel ou autre, directement concerné par la mission, l'objet ou les activités de l'association, ou susceptible de l'être .

Les enfants placés par l'Aide Sociale à l'Enfance dans le lieu de vie relèvent tous d'une problématique abandonnique.

Leur prise en charge relève à la fois de l'éducatif et du soin.

Leur situation est souvent liée à un cumul de difficultés :

Leur impossibilité d'être placé dans des familles d'accueil traditionnelles.

Une situation familiale difficile, marquée par l'impossibilité des parents à assumer leur rôle, pour des raisons diverses.

Des troubles du comportement nécessitant une prise en charge thérapeutique dans des services de pédopsychiatrie.

Le séjour dans notre structure peut permettre :

Une alternative à l'hospitalisation, en travaillant en collaboration avec les équipes hospitalières.

D'effectuer une observation hors contexte hospitalier afin d'élaborer un projet avec l'enfant, l'adolescent.

D'accueillir un enfant en grande difficulté familiale.

Face à une période d'expression très angoissée du jeune au sein de la famille, d'éviter l'hospitalisation ou la ré-hospitalisation, sans pour autant que notre structure devienne un lieu d'urgence.

Les moyens mis en oeuvre :

Depuis le 13 Décembre 2006 notre lieu de vie a reçu une habilitation CROSMS.

Cette mise en conformité de l'autorisation de fonctionnement de notre lieu de vie valable pour une durée de 15 ans par le Conseil Régional de la Vienne est une reconnaissance de la qualité de notre travail et nous oblige conformément à la loi à respecter un ensemble de procédures, reconduite en décembre 201 pour 15 ans.

Capacité autorisée : 7 places

Catégorie 462 : Lieu de vie

Clientèle 800 : Mineurs et jeunes majeurs de moins de 21 ans confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance

Type d'activité 11 : Hébergement permanent

Permanents Madame Aurélie CHAPRON et Madame Delphine HERBÉ (depuis 18 décembre 2020)

Afin de réaliser ses missions, un Arrêté de la DGAS du 4 décembre 2018 fixe un prix de journée (TTC) du 1 janvier 2019 au 31 décembre 2021, de 14.5 fois le SMIC horaire par jour et par enfant accueilli. Compte tenu des modes d'organisations particuliers liés aux types d'enfants accueillis et entraînant pour le lieu de vie et d'accueil des charges supplémentaires dont le montant ne peut être couvert par le prix de journée, il est fixé un forfait journalier supplémentaire de 4 fois le SMIC horaire par jour et par enfant accueilli en destiné à prendre en charge les charges supplémentaires.

Une équipe d'accompagnants constitué d'une directrice, de deux responsables éducatives et organisationnelles, de la partie gestion et d'administration, de cinq éducateurs à temps plein, un psychothérapeute et une agent de service régit depuis 2020 par un accord d'entreprise relatif sur l'aménagement du temps de travail et au forfait annuel en jour.

FAITS MARQUANTS

Le litige prud'homme en cours fait l'objet d'une provision pour risques. Cette provision correspond à la condamnation en 1ère instance.

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total du bilan avant répartition est de 404 599 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 54 736 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les autres créances sont essentiellement composées du solde des subventions à recevoir. (à détailler)

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement octroyées à l'association sont enregistrées conformément à l'article 312-1 du règlement ANC n°2014-03, dans le compte 131000 "Subventions d'investissement", avec reprise au compte de résultat au rythme de l'amortissement des biens financés, dans le compte 777000.

Provision pour risques et charges

UN
Une provision pour risques et charges a été constituée à hauteur de 21 250 euros. L'association a été condamnée le 29 avril 2022 par les Prud'homme de Poitiers à verser à Mr Carboni la somme de 40 246 €. Elle a versé sur l'exercice 2022 la somme de 18 996 € (avant impôt sur le revenu). Néanmoins, l'association a fait appel de cette décision et n'a pas versé la somme de 21 250 €, cette somme a donc été provisionnée dans les comptes 2022. Le jugement qui devait avoir lieu fin 2023 n'a pas encore eu lieu.

Etat des immobilisations

CADRE A	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations		
		Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements	
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
TOTAL				
Terrains				
Constructions :	170 019			
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
- Générales, agencements et aménagements constructions	131 058			
Installations :	5 893			
- Techniques, matériel et outillage				
- Générales, agencements et aménagements divers	48 743			
Matériel :	38 774			
- De transport				
- De bureau et informatique, mobilier	12 874			
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
TOTAL				
	407 360			
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres :	16 989		178	
- Participations				
- Titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL				
	16 989		178	
TOTAL GENERAL				
	424 349		178	
CADRE B	Diminutions		Valeur brute des immos en fin d'exercice	Réévaluation légale ou éval. par mise en équival.
	Virement	Cession		Valeur d'origine des immos en fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
TOTAL				
Terrains			170 019	
Constructions :				
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
- Gales, agencements et aménagements const.			131 058	
Installations :			5 893	
- Techniques, matériel et outillage				
- Gales, agencements et aménagements divers			48 743	
Matériel :			38 774	
- De transport				
- De bureau et informatique, mobilier			12 874	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
TOTAL				
			407 360	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres :			17 166	
- Participations				
- Titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL				
			17 166	
TOTAL GENERAL				
			424 527	

Etat des amortissements

CADRE A - Situations et mouvements de l'exercice	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminu.	Montant en fin d'exercice		
Frais d'établissement et développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Autres postes d'immobilisations incorporelles						
TOTAL						
Terrains						
Constructions - Sur sol propre	83 991	3 072		87 063		
: - Sur sol d'autrui						
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	100 525	2 219		102 744		
Installations techniques, matériel et outillage industriel	4 090	827		4 917		
Installations générales, agencements et aménagements divers	38 838	1 935		40 774		
Matériel de transport	28 277	3 798		32 075		
Matériel de bureau et informatique, mobilier	7 168	2 642		9 809		
Emballages récupérables et divers						
TOTAL	262 887	14 494		277 381		
TOTAL GENERAL	262 887	14 494		277 381		
CADRE B - Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires	Dotations		Reprises		Mouvement net des amort. à la fin de l'exercice	
	Différentiel de durée	Mode Amort. fiscal dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode Amort. fiscal dégressif	exceptionnel
Frais d'établissement et dvp.						
Donations temporaires d'usufruit						
Autres postes d'immo. incorp.						
TOTAL						
Terrains						
Constructions - Sur sol propre						
: - Sur sol d'autrui						
Inst. gales, agenc. et aménag. des construc.						
Inst. tech. mat. et outil. indus.						
Inst. gales, agenc. et aménag. divers						
Matériel de transport						
Mat. de bureau et info. mob.						
Emballages récup. et divers						
TOTAL						
Frais d'acq. de titres de particip.						
TOTAL GENERAL						
DOTATIONS NON VENTILEES	REPRISES NON VENTILEES	TOTAL GENERAL NON VENTILE				
CADRE C - Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augment.	Dot. exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice		
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des obligations						

Etat des créances

CREANCES	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés	43 235	43 235	
Reçues sur legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés	4 402	4 402	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance			
TOTAL	47 637	47 637	

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

Commentaire

Etat des dettes

DETTES	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine	8 812	4 785	4 027	
Emprunts et dettes financières diverses				
Fournisseurs et comptes rattachés	11 425	11 425		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	17 503	17 503		
Sécurité sociale et autre organismes sociaux	16 343	16 343		
Impôts sur les bénéfices	6 160	6 160		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et assimilés	304	304		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	60 546	56 519	4 027	

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

Commentaire

Variation des fonds propres 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					15 984
Réserves	15 984				15 984
Report à nouveau	255 209			3 127	252 083
Excédent ou déficit de l'exercice	-3 127				54 736
Situation nette	268 067			3 127	322 803
Dotations consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions règlementées					
TOTAL	268 067			3 127	322 803

Commentaire

Etat des provisions et dépréciations

	Montant début exercice	Augmentatio Dotations ex.	Diminutions : reprises ex.		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions réglementées					
Provisions pour investissements					
Provisions relatives aux stocks					
Provisions relatives aux éléments d'actif					
Amortissements dérogatoires					
Autres provisions réglementées					
	TOTAL I				
Provisions pour risques et charges					
- litiges	21 250	21 250	21 250		21 250
- amendes et pénalités					
Provisions pour risques					
- pertes de change					
- risque d'emploi					
- autres					
Provisions pour charges sur legs ou donations					
Provisions pour pensions et obligations similaires					
Provisions pour impôts					
Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices					
Autres provisions pour risques et charges					
	TOTAL II				
	21 250	21 250	21 250		21 250
Provisions pour dépréciations					
- Incorporelles					
- corporelles					
- Sur biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations					
- Titres mis en équivalence					
- Titres de participation					
- autres immobilisations financières					
Sur stocks et en-cours					
Sur comptes clients					
Sur comptes de confédérations, fédérations, unions, entités affiliées					
Sur créances reçues par legs ou donations					
Autres dépréciations					
	Total III				
	TOTAL GENERAL (I+II+III)				
	21 250	21 250	21 250		21 250
Dont dotations et reprises :					
- d'exploitation					
- financières					
- exceptionnelles		21 250			

Engagements financiers

ENGAGEMENTS DONNES :

Nature des engagements donnés	Montant en Euros
Effets escomptés non échus	
Aval et cautions	
Crédit-bail mobilier	
Crédit-bail immobilier	
Pensions, retraites et assimilés	
Autres engagements	
	TOTAL

Commentaires : néant

ENGAGEMENTS RECUS :

Nature des engagements reçus	Montant en Euros
Abandon de créances	
	TOTAL

Commentaires : néant



FUTUROSCOPE

Téléport 1 – 7 Avenue du Tour de France
BP 10115
86961 FUTUROSCOPE CEDEX

Tel : 05 49 49 49 10

Exercice clos le 31 décembre **2023**

RAPPORT SPÉCIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Association LA VIE DEVANT SOI

21 Rue de la Croix Blanche
86360 CHASSENEUIL DU POITOU

ASSOCIATION LA VIE DEVANT SOI

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant à l'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2023

Aux Membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTION SOUMISE A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Futuroscope, le 15 avril 2024

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

GROUPE Y Audit



Laurent HERBELIN
Commissaire aux Comptes Associé

GROUPE Y AUDIT

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région Poitou-Charentes-Vendée - Membre de la Compagnie Régionale Ouest-Atlantique
Membre indépendant du réseau Nexia International - Membre de l'Association Technique A.T.H.

SAS au capital de 37 000 €
Siège social : 53 rue des Mursais - CS 18421 - 79024 NIORT Cedex - Tél. : 05 49 32 49 01
RCS NIORT B 377 530 563 - APE 6920 Z - TVA : FR 10 577 530 563

NIORT - FONTENAY-LE-COMTE - FUTUROSCOPE - LA ROCHE-SUR-YON - LUÇON - NANTES - PARIS - TOULOUSE



FUTUROSCOPE

Téléport 1 – 7 Avenue du Tour de France
BP 10115
86961 FUTUROSCOPE CEDEX

Tel : 05 49 49 49 10